Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240411-D47_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 11 avril 2024

L'an 2024 et le 11 avril à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 4 avril 2024.

Date de la convocation : 4 avril 2024
Date d'affichage : 4 avril 2024
Délibération N° 11-04-2024 / N°47
Etaient présents les membres en exercice : 94

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4
Membres ayant donné procuration : 10
Membres votants : 108

Absents : Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron.
Absents suppléés :Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Jean -Marc Cuvillier ayant donné procuration à Guy Vasseur, Patrick Nepveu ayant donné procuration Serge Leu, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Joel Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux,

Secrétaire de séance : Arnaud Ricq

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240411-D47_2024-DE

Titre de la délibération : Convention « Territoires Educatifs Ruraux » avec le Collège Marguerite Berger de Pas-en-Artois

Le Collège Marguerite Berger de Pas-en-Artois nous a sollicité pour être signataire de la convention « Territoires Educatifs Ruraux » aux cotés de l'Etat, du Département, de la Commune et de l'Agence Régionale de Santé. D'une durée de 3 ans, l'objectif est de renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire au travers 3 grands objectifs définis au niveau national :

- La mobilisation d'un réseau de coopération autour de l'école
- Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir
- Renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale

Le collège de Pas-en-Artois couvre un territoire formé de 30 communes comprenant 16 écoles et 1 collège.

Cette convention comporte 3 axes de travail reprenant chacun plusieurs objectifs :

➔ **Axe 1 : faire de la scolarité sur le territoire un tremplin vers l'accomplissement personnel et professionnel**
1er objectif : appréhender les enjeux de la démocratie participative
2nd objectif : développer une sensibilité aux enjeux environnementaux en intégrant les objectifs de développement durable
3éme objectif : développer la confiance en l'autre aujourd'hui et demain
4éme objectif : tisser des liens avec les familles pour favoriser l'épanouissement de l'élève
5éme objectif : lutter contre toute forme d'exclusion freinant la réussite

➔ **Axe 2 : former des citoyens de demain ouverts aux autres dans un monde plus durable**
1er objectif : susciter l'ambition de tous nos élèves
2nd objectif : Gommer les inégalités et le déterminisme social

➔ **Axe 3 : Créer un creuset culturel et sportif**
1er objectif : fédérer les élèves d'un même territoire
2nd objectif : sensibiliser les élèves du territoire à la culture locale ou régionale

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 avril 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité ;

- D'autoriser le Président à signer la convention « Territoires Educatifs Ruraux » avec le Collège Marguerite Berger de Pas-en-Artois ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19/04/2024 et publication ou notification du 19/04/2024